VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2020

Présents :

Mme Sophie RIGAULT, Maire,

Mmes et MM. Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Maria MENICACCI-FERRAIN, Dominique TAFFIN, Carole COUTON, Nicolas de BOISHUE, Adjoints au Maire,

Denis NOIROT-DUVAL, Isabelle OUDARD, Nordine AOUNALLAH, Florine EKOUE, Philippe LEFEBVRE, Nathalie FOURMANN, Xavier PASSERI, Virginie CAPDEBOSCQ, Mehdi KESRAOUI, Sandrine LADEGAILLERIE, Guy PREAUX, Mireille ROBERT, José CASTICO OLIVEIRA, Monique-Olga CHASSIN, Patrick LEVEAU, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Denis BERTON, Jean-Louis BERLAND, Hafsa SEGHIOUER, Ludovic BOURJAC, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Christine DESMOND, procuration à Monsieur Christian PICCOLO

Secrétaire :
Mme Muriel MOSNAT

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020 par **26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun)**.

2020-089 : COMPTE DE GESTION 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun).

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2019 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2019 dressé par l'ordonnateur.

2020-090 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, Madame Roselyne DACOURY-TABLEY 1ère Adjointe préside la séance lors du vote du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 25 voix pour (la Majorité municipale), 3 voix contre (Saint-Michel en commun) et 4 abstentions (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne).

DECIDE d'approuver le compte administratif 2019, qui se résume ainsi :

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Restes à réaliser (3)
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	18 841 215,01 €	11 174 704,96 €	3 478 805,05 €
RECETTES	18 841 215,01 €	13 428 047,56 €	4 030 277,49 €
RESULTAT		**2 253 342,60 €**	**551 472,44 €**
EXCEDENT ANTERIEUR			
DEFICIT ANTERIEUR		- 3 359 668,82 €	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	28 665 453,04 €	26 510 500,12 €	
RECETTES	28 665 453,04 €	28 373 248,64 €	
RESULTAT		**1 862 748,52 €**	
EXCEDENT ANTERIEUR		858 278,04 €	
DEFICIT ANTERIEUR			

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives

(2) Titres ou mandats émis

(3) En dépenses : dépenses engagées non mandatées en section d'investissement, dépenses engagées et non rattachées en section de fonctionnement.

En recettes : recettes certaines restant à émettre (art. R 2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), en section d'investissement, recettes certaines restant à émettre et non rattachées en section de fonctionnement

2020-091 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité municipale et Saint-Michel en commun) et 4 abstentions (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne).

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 voté le 10 juin 2020	
Solde d'exécution d'investissement	
Dépenses 001 - Besoin de financement	- 1 106 326,22 €
Recettes 001 - Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser	
-Investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	551 472,44 €
-Fonctionnement	
Déficit	
Excédent	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	
(précédé du signe + ou -)	+ 1 862 748,52 €
Résultat antérieur reporté	
(ligne 002 du compte administratif N-1	
précédé du signe + ou -)	+ 858 278,04 €
Résultat à affecter	+ 2 721 026,56 €

AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris restes à réaliser)	554 853,78 €
2) Report en fonctionnement R 002	2 166 172,78 €
Total affecté	2 721 026,56 €

2020-092 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale), 4 voix contre (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne) et 3 abstentions (Saint-Michel en commun).

DECIDE d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 qui se résume ainsi :

	Rappel BP 2020	Propositions nouvelles	Reports de crédits	Budget total 2020
Section de fonctionnement				
Dépenses	27 069 555,00 €	2 215 062,78 €	- €	29 284 617,78 €
Recettes	27 069 555,00 €	2 215 062,78 €	- €	29 284 617,78 €
Section d'investissement				
Dépenses	9 242 376,37 €	1 739 787,48 €	3 478 805,05 €	14 460 968,90 €
Recettes	9 242 376,37 €	1 188 315,04 €	4 030 277,49 €	14 460 968,90 €

TOTAL des deux sections				
Dépenses	36 311 931,37 €	3 954 850,26 €	3 478 805,05 €	43 745 586,68 €
Recettes	36 311 931,37 €	3 403 377,82 €	4 030 277,49 €	43 745 586,68 €

2020-093 : APUREMENT DU COMPTE 1069

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité municipale et Saint-Michel en commun) et 4 abstentions (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne).

APPROUVE l'apurement du compte 1069 par l'émission d'un mandat d'ordre semi budgétaire de 329 848,26 € au 1068.

2020-094 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 voix contre (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun).

FIXE le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2020 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,25 %

2020-095 : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS PERMANENTS (AP/CP) RELATIVE AU REAMENAGEMENT DE LA RUE BERLIOZ ET DES PLACES PÜTTLINGEN ET BERLIOZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun).

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement afférents selon le tableau ci-dessous.

Libellé du programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement	
		2019	2020
Réaménagement de la rue Berlioz et des places Püttlingen et Berlioz	3 010 000 €	2 200 000 €	810 000 €

2020-096 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2020 (TLPE) – ABATTEMENT DE 20 % SUITE A LA CRISE DU COVID 19

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale), 4 voix contre (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne) et 3 abstentions (Saint-Michel en commun).

APPROUVE la mise en place d'un abattement exceptionnel de 20 % sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020,

DIT qu'à compter de 2021, les taux applicables seront ceux prévus dans le cadre des délibérations 2012-131 et 2014-169.

2020-097 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ÉLECTION DE SES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la constitution de la commission d'appel d'offres

DECIDE que les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres sont adressées à ses membres au moins 5 jours francs avant la date prévue de la réunion

DECIDE que le Président de la commission d'appel d'offres dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

PROCEDE à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, le Maire étant Président de droit :

Sont candidat(e)s :
- la liste « Saint-Michel Ensemble »

Titulaires :
- Georges GOURGUES
- Joseph DELPIC
- Denis ARCILE
- Isabelle OUDARD

Suppléants :
- Guy PREAUX
- Philippe LEFBVRE
- Mireille ROBERT
- José CASTICO OLIVEIRA

- la liste « Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne »

Titulaires :

- Denis BERTON

Suppléants :

- Isabelle CATRAIN

- la liste « Saint-Michel en commun »

Titulaires :

- Jean-Louis BERLAND
- Hafsa SEGHIOUER
- Ludovic BOURJAC

Suppléants :

Ont obtenu :
- La liste « Saint-Michel Ensemble » : 25 voix
- La liste « Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne » : 5 voix
- La liste « Saint-Michel en commun » : 3 voix

La liste « Saint-Michel Ensemble » obtient directement 4 sièges.
La règle du plus fort reste conduit à attribuer 1 siège restant de titulaire et 1 siège restant de suppléant à la liste « Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne » (1 titulaire / 1 suppléant).

Sont donc élu(e)s :

Titulaires :

- Georges GOURGUES
- Joseph DELPIC
- Denis ARCILE
- Isabelle OUDARD
- Denis BERTON

Suppléants :

- Guy PREAUX
- Philippe LEFEBVRE
- Mireille ROBERT
- José CASTICO OLIVEIRA
- Isabelle CATRAIN

2020-098 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir décidé, à l'unanimité, de procéder à ces désignations par vote à main levée,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la mise en place des commissions sous-mentionnées,

FIXE à sept le nombre de membres de chacune des commissions,

DESIGNE les élus membres de ces commissions :

- Commission solidarités :
Roselyne DACOURTY-TABLEY, Nicolas de BOISHUE, Isabelle OUDARD, Nordine AOUNALLAH, Virginie CAPDEBOSCQ, Ludovic BOURJAC et Christine DESMOND.

- Commission petite enfance et enfance :
Marie MENICACCI-FERRAIN, Carole COUTON, Sandrine LADEGAILLERIE, Florine EKOUE, Guy PREAUX, Hafsa SEGHIOUER et Isabelle CATRAIN ;

- Commission cadre de vie et développement territoriale :
Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Patrick LEVEAU, Mireille ROBERT, Denis ARCILE, Jean-Louis Berland et Denis BERTON.
- Commission ressources et moyens :
Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Philippe LEFEBVRE, Nathalie FOURMANN, José CASTICO OLIVEIRA, Jean-Louis BERLAND et Christine DESMOND.
- Commission développement durable :
Nicolas de BOISHUE, Xavier PASSERI, Patrick LEVEAU, Michelle RONZANI, Mireille ROBERT, Ludovic BOURJAC et Denis BERTON.
- Commission sport, jeunesse, culture et vie associative :
Dominique TAFFIN, Carole COUTON, Denis NOIROT-DUVAL, Mehdi KESRAOUI, Monique-Olga CHASSIN, Hafsa SEGHIOUER et Isabelle CATRAIN.

2020-099 : INDEMNITES DE FONCTION DE BASE DES ELUS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE l'attribution d'indemnités de fonctions de base au bénéfice du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués de la commune de Saint-Michel-sur-Orge, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, selon les taux suivants correspondant à la strate démographique :

ELUS	TAUX de base (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Maire	**65,00 %**
Adjoints au Maire	**22,25 %**
Conseillers municipaux délégués	**2,63 %**

PRECISE que le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités de base allouées aux membres du Conseil municipal est annexé à la présente délibération.

INDIQUE que le montant des indemnités de fonctions des élus suivra l'évolution des traitements de la fonction publique.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

2020-100 : MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 30 voix pour (la Majorité municipale et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne), 3 voix contre (Saint-Michel en commun).

DECIDE d'appliquer aux seuls Maire et adjoints au Maire la majoration d'indemnité au titre du bénéfice de la Dotation de Solidarité Urbaine (référence aux taux applicables à la strate démographique immédiatement supérieure (20 000 à 40 000 habitants) :

DECIDE d'appliquer aux indemnités de base du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués la majoration au titre du statut d'ancien chef-lieu de canton (majoration de 15%).

FIXE les indemnités majorées allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués comme suit :

ELUS	TAUX de base (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Maire	**99,75 %**
Adjoints au Maire	**30,04 %**
Conseillers municipaux délégués	**3,02 %**

PRECISE que le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est annexé à la présente délibération.

INDIQUE que le montant des indemnités de fonctions des élus suivra l'évolution des traitements de la fonction publique.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

2020-101 : CREATION DE LA PRIME COVID

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une prime d'un montant de 300 €, 600 € ou 1 000 € selon les situations, en raison de sujétions exceptionnelles ou d'un surcroît significatif de travail durant la période de confinement et au prorata du temps de travail.

DIT que cette prime sera versée en une seule fois et proratisée en fonction du temps de travail.

2020-102 : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ASSOCIATION RESSOURC'&CO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE la mise à disposition du local commercial sis 1 place Marcel Carné à l'association RESSOURC'& CO pour une redevance annuelle de 12 000 €, révisable annuellement.

APPROUVE la convention pour une durée maximale de 2 ans.

AUTORISE l'association à déposer toute demande d'autorisation de travaux nécessaire à son activité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette convention d'occupation précaire.

2020-103 : GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU CONSEIL SYNDICAL DU SIPPEREC SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir décidé, à l'unanimité, de procéder à ces désignations par vote à main levée,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun).

DESIGNE pour représenter la commune de Saint-Michel-sur-Orge au comité syndical du SIPPEREC :

- En qualité de délégué titulaire : Sophie RIGAULT,
- En qualité de délégué suppléant : Muriel MOSNAT.

2020-104 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CA DU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré par 7 voix pour (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun) et 26 voix contre (la Majorité municipale), l'amendement proposé par le groupe Saint-Michel en commun de fixer le nombre de conseillers municipaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 7 au lieu de 6 est rejeté.

Après en avoir délibéré, à bulletin secret,

DECIDE :

DE FIXER à 6 le nombre de Conseillers municipaux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE.

DE PROCEDER à l'élection de ses membres, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33

Liste 1 « Saint-Michel Ensemble » :

- Roselyne DACOURY-TABLEY
- Nicolas de BOISHUE
- Muriel MOSNAT
- Nordine AOUNALLAH
- Virginie CAPDEBOSCQ

Liste 2 « Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne » :

- Christine DESMOND

Liste 3 « Saint-Michel en commun » :

- Jean-Louis BERLAND
- Hafsa SEGHIOUER
- Ludovic BOURJAC

Ont obtenu :
- La liste « Saint-Michel Ensemble » : 26 voix
- La liste « Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne » : 4 voix
- La liste « Saint-Michel en commun » : 3 voix

La liste « Saint-Michel Ensemble » obtient directement 5 sièges.
La liste « Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne » obtient 1 siège.

Sont élus : Roselyne DACOURY-TABLEY, Nicolas de BOISHUE, Muriel MOSNAT, Nordine AOUNALLAH, Virginie CAPDEBOSCQ et Christine DESMOND.

2020-105 : DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ECOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun).

DECIDE :

DE DESIGNER un conseiller municipal représentant le Conseil municipal ainsi qu'un suppléant, dans les 14 écoles communales, ainsi qu'il suit :

Ecoles	Elus titulaires	Elus suppléants
Blaise Pascal maternelle	Sandrine LADEGAILLERIE	Patrick LEVEAU
Blaise Pascal élémentaire	Maria MENICACCI-FERRAIN	Sandrine LADEGAILLERIE
Lamartine maternelle	Dominique TAFFIN	Roselyne DACOURY-TABLEY
Lamartine élémentaire	Roselyne DACOURY-TABLEY	Guy PREAUX

Jules Verne maternelle	Philippe LEFEBVRE	Muriel MOSNAT
Jules Verne élémentaire	Muriel MOSNAT	Mehdi KESRAOUI
Descartes maternelle	Xavier PASSERI	Philippe LEFEBVRE
Descartes élémentaire	Maria MENICACCI-FERRAIN	Xavier PASSERI
Jules Ferry maternelle	Virginie CAPDEBOSCQ	Florine EKOUE
Jules Ferry élémentaire	Joseph DELPIC	Virginie CAPDEBOSCQ
Pablo Picasso maternelle	Nicolas de BOISHUE	Carole COUTON
Pablo Picasso élémentaire	Carole COUTON	Joseph DELPIC
Parc de Lormoy maternelle	Nathalie FOURMANN	Georges GOURGUES
Parc de Lormoy élémentaire	Georges GOURGUES	Nathalie FOURMANN

2020-106 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DU LYCEE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun).

DECIDE de désigner **:**

- **Pour le Lycée Léonard de Vinci :**

Titulaire : Florine EKOUE
Suppléant : Dominique TAFFIN

- **Pour le Collège Jean Moulin :**

Titulaire : Mehdi KESRAOUI
Suppléant : Maria MENICACCI-FERRAIN

- **Pour le collège Nicolas Boileau :**

Titulaire : Dominique TAFFIN
Suppléant : Guy PREAUX

2020-107 : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 voix contre (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun).

DÉCIDE DE DESIGNER les sept membres suivants pour représenter le Conseil municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Écoles de Saint-Michel-sur-Orge : Maria MENICACCI-FERRAIN, Carole COUTON, Denis NOIROT-DUVAL, Sandrine LADEGAILLERIE, Florine EKOUE, Mehdi KESRAOUI et Monique-Olga CHASSIN.

2020-108 : REPARTITION DE LA SUBVENTION « SPORT EXCELLENCE » POUR L'ANNEE 2020 – SPORTS COLLECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (Sandrine LADEGAILLERIE n'a pas pris part au vote),

PROPOSE de répartir les montants des enveloppes « sports collectifs » et « sports individuels » pour l'année 2020 selon le mode de calcul défini par la délibération n°2011-318 à savoir :

- 22 500 € pour l'enveloppe « sports collectifs » ;
- 6 650 € pour l'enveloppe « sports individuels ».

AUTORISE les versements forfaitaires suivants :

- Hand Ball N1 féminine : 45 % de l'enveloppe sport collectif, soit 10 227 € ;
- Hand Ball N3 masculine : 40 % de l'enveloppe sport collectif, soit 8 949 € ;
- Football à 7 sport adapté : 15 % de l'enveloppe sport, soit 3 324 €.

MOTION D'URGENCE POUR LA SANTE DE TOUS

Après en avoir délibéré par 7 voix pour (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun) et 26 voix contre (la Majorité municipale), la motion proposée par le groupe Saint-Michel en commun est rejeté.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2020-007 : Contrat de cession avec la société Collectivision pour la location de douze supports DVD répartie sur douze mois pour permettre aux jeunes du Club Ados de visionner des films. Montant : 990,01 € TTC

Décision n°2020-008 : Avenant au contrat de maintenance du progiciel Mélodie V5 n°C195524 avec la société ARPEGE. Montant : 552 € HT

Décision n°2020-009 : Convention avec l'association HANDI'ARTS pour 10 séances d'initiation à l'art de la comédie musicale (chant et danse) aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs maternel du Parc de Lormoy, du 29 janvier au 10 juin 2020. Montant : 600 €

Décision n°2020-010 : Convention de mise à disposition d'une exposition intitulé "Système Solaire pour enfants, maj 2014" par l'Observatoire de Paris, du 7 au 24 février 2020, dans le cadre de la programmation des vacances de février du Centre social sur le thème "La tête dans les étoiles : l'espace ".

Décision n°2020-011 : Renouvellement de concession funéraire

Décision n°2020-012 : Achat de concession funéraire
Décision n°2020-013 : Renouvellement de concession funéraire
Décision n°2020-014 : Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rafraichissement de 2 écoles (Lamartine et Blaise Pascal) et une crèche (Dolto) avec la société KERMA-IC. Montant : 12 318 € TTC pour les 2 écoles et 13 956 € pour la crèche
Décision n°2020-015 : Renouvelle adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport pour l'année 2020. Montant : 232 €
Décision n°2020-016 : Demande de subvention dans le cadre de partenariat avec le département de l'Essonne. Annule et remplace la décision n°2020-003 du 21 janvier 2020. Montant : 1 525 334 €
Décision n°2020-017 : Contrat de location séjour gite du 17 au 21 août 2020 à Hauteville-sur-Mer dans le cadre du projet "vacances" du Centre social. Montant : 792 € TTC
Décision n°2020-018 : Contrat de location séjour gite du 13 au 17 juillet 2020 à Hauteville-sur-Mer dans le cadre du projet "vacances" du Centre social. Montant : 792 € TTC
Décision n°2020-029 : Contrat de cession pour le concert "Quand ça balance - Michel Legrand" de l'association Pietrosell"Arte vendredi 6 mars 2020. Montant : 3 717 € Net de taxe
Décision n°2020-030 : Contrat de cession pour le spectacle "BILLION DOLLAR BABY" d'Audrey Vernon avec Bonne Nouvelle Productions le dimanche 8 mars 2020 à 16h au Centre Culturel Baschet. Montant : 3 587 € TTC
Décision n°2020-031 : Avenant n°1 au contrat de prestation passé avec l'association PRETORIAN pour la mise en place d'ateliers périscolaires sur l'année 2019/2020. Montant : 2 280 € soit une augmentation de 720 €
Décision n°2020-032 : Demande de subvention auprès de la préfecture de l'Essonne au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour la création d'escaliers de secours au sein du groupe scolaire Jules FERRY
Décision n°2020-033 : Marché relatif à la Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) concernant les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement - groupe scolaire Jules FERRY. Montant: 10 968,96 € TTC
Décision n°2020-034 : Marché relatif à la Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) concernant les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement - groupe scolaire Jules VERNE. Montant: 10 968,96 € TTC
Décision n°2020-035 : Contrat avec la société ESSONNE VERRE pour les travaux d'entretien et de réparation de miroiterie pour le patrimoine de la Ville. Montant : 14 400 € TTC annuel maximum
Décision n°2020-036 : Achat de concession funéraire
Décision n°2020-037 : Achat de concession funéraire
Décision n°2020-038 : Achat de concession funéraire
Décision n°2020-039 : Achat de concession funéraire par les Pompes Funèbres OGF, mandataire
Décision n°2020-040 : Renouvellement de concession funéraire
Décision n°2020-041 : Renouvellement de concession funéraire
Décision n°2020-042 : Renouvellement de concession funéraire
Décision n°2020-043 : Renouvellement de concession funéraire
Décision n°2020-044 : Renouvellement de concession funéraire
Décision n°2020-045 : Renouvellement de concession funéraire
Décision n°2020-046 : Renouvellement de concession funéraire
Décision n°2020-047 : Renouvellement de concession funéraire

Décision n°2020-048 : Contrat de partenariat avec La Lisière pour l'accueil d'un spectacle de rue du festival De Jour / De Nuit sur le territoire communal, gratuit pour les habitants, vendredi 29 mai à 18h30 dans la Vallée de l'Orge. Montant : 4 500 € nets de taxe

Décision n°2020-049 : Contrat avec la société ADVANCE INGENIERIE SERVICES pour la maintenance des systèmes de climatisation, déshumidification et de ventilation. Montant : 15 768 € TTC pour la maintenance préventive et 28 800 € TTC pour la maintenance corrective

Décision n°2020-050 : Demande de subvention auprès du Département de l'Essonne dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville. Montant : 567 535 €

Décision n°2020-051 : Avenant à la convention artistique avec l'association STRUCTURES SONORES BASCHET en date du 5 décembre 2019 (modification des modalités de paiement)

Décision n°2020-052 : Contrat de prestation avec Madame Sandra CHAINAY pour une conférence sur le thème "Apprivoiser les écrans" le 30 mars 2020 au Relais Assistantes Maternelles. Montant : 300 €

Décision n°2020-053 : Convention avec la micro entreprise de Madame SCHABAILLIE pour la mise en place d'ateliers artistiques de "bien-être" dans le groupe scolaire Blaise Pascal les lundis de 12h à 13h. Montant : 840 €

Décision n°2020-054 : Contrat pour des prélèvements de surface avec la société AGROBIO pour l'office du multi-accueil "les P'tits Loups". Montant : 664,80 €

Décision n°2020-055 : Contrat de cession pour le spectacle "Façon d'aimer" de la compagnie LIBRE STYLE le 12 mars 2020 pour toutes les classes de 4ème et 3ème de la ville ainsi qu'un parcours d'activité artistiques et culturelles animé par 2 intervenants de la compagnie pour les 4ème du collège BOILEAU du lundi 2 au mardi 17 mars 2020. Montant : 5500 €

Décision n°2020-056 : Renouvellement de l'adhésion au Comité National des Villes et Villages fleuris pour l'année 2020. Montant : 450 €

Décision n°2020-057 : Modification de la régie d'avances auprès de la Direction Education Vie Associative Culture - Centre Culturel Baschet et Conservatoire. Montant maximum : 6 500 €

Décision n°2020-058 : Contrat de prestation pour le spectacle "Meli-Mélo de la tête aux pieds" par l'association France Promotion présenté aux enfants et assistantes maternelles du RAM le vendredi 27 mars 2020. Montant : 650 €

Décision n°2020-059 : Tarifs du Festival de Danse Urbaine 2020 à l'Espace Marcel Carné le 13 juin. Montant : 5 € tarif unique, gratuit pour les moins de 8 ans, accompagnateurs et danseurs.

Décision n°2020-060 : Contrat de prestation avec l'association Ethnik City pour le Festival de Danse Urbaine le 13 juin. Montant : 5 500 €

Décision n°2020-061 : Convention annuelle 2020 de mise à disposition d'expositions - Bibliothèque Départementale de l'Essonne sans contrepartie

Décision n°2020-062 : Achat de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2020-063 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2020-064 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 500 €

Décision n°2020-065 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2020-066 : Achat de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2020-067 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 500 €

Décision n°2020-068 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 500 €

Décision n°2020-069 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2020-070 : Achat de concession funéraire. Montant : 450 €

Décision n°2020-071 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 500 €

Décision n°2020-072 : Achat de concession funéraire. Montant : 150 €

Décision n°2020-073 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2020-074 : Renouvellement de concession. Montant : 500 €
Décision n°2020-075 : Demande de subvention à la Région IDF au titre du dispositif "les équipements sportifs de proximité" pour la rénovation de la couverture de terrains de tennis.
Décision n°2020-076 : Contrat avec la société EUROASCENSEURS pour la maintenance préventive et curative des ascenseurs et plateformes élévatrices. Montant : 5 344,80 € TTC/an pour la maintenance préventive et 6 600 € TTC maximum/an pour la maintenance curative
Décision n°2020-077 : Contrat avec la société ROUSSEL pour la fourniture, le nettoyage, la réparation et la pose des stores, films ou rideaux des bâtiments communaux. Montant : 14 400 € TTC maximum/an
Décision n°2020-078 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €
Décision n°2020-079 : Achat de concession funéraire. Montant : 450 €
Décision n°2020-080 : Achat de concession funéraire. Montant : 500 €
Décision n°2020-081 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Les numéros 2020-019 à 2020-028 et 2020-082 à 2020-085 sont des délibérations.

MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée AOOE : appel d'offres ouvert européen

Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHE	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHE euros HT	DUREE DU MARCHE
20 05 PA	Travaux d'extension de l'école maternelle et de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Pablo Picasso Lot 1 : Désamiantage - démolition	ÎLE-DE-FRANCE TRAVAUX mandataire du groupement ÎLE-DE-FRANCE TRAVAUX / D3E IDF	PA	Forfait : 32 383,32 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 05 PA	Travaux d'extension de l'école maternelle et de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Pablo Picasso Lot 2 : VRD - Aménagements extérieurs	T.P.S.P Etablissement secondaire de l'entreprise JEAN LEFEBVRE ÎLE-DE-France	PA	Forfait : 71 262,93 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 05 PA	Travaux d'extension de l'école maternelle et de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Pablo Picasso Lot 3 : Bâtiment	ABATECH	PA	Forfait : 792 877,15 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 06 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Blaise Pascal Lot 1 : VRD - Aménagements extérieurs	IDVERDE	PA	Forfait : 63 714,17 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 06 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Blaise Pascal Lot 2 : Bâtiment	ABATECH	PA	Forfait : 461 807,75 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 08 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Verne Lot 1 : Installations de chantier - VRD - Terrassements - Gros œuvre	MS BAT	PA	Forfait : 120 262,34 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 08 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Verne Lot 2 : Structure bois - Charpente - Couverture - Façades - Menuiseries exterieures	GIRARD OUVRAGES BOIS	PA	Forfait : 141 170,72 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 08 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Verne Lot 3 : Platrerie - Menuiseries interieures - Revêtements de sols et muraux	AGENCEMENT DECORATION DE LA VALLEE DE L'ORGE (ADLVO)	PA	Forfait : 48 735,44 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 08 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Verne Lot 4 : Electricité - Chauffage	STERREN	PA	Forfait : 25 565,89 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 08 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Verne Lot 5 : Plomberie - Sanitaire - Ventilation	SCHNEIDER ET CIE	PA	Forfait : 26 183,60 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 07 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Ferry Lot 1 : Installations de chantier – VRD – Terrassements – Gros œuvre	OFFICE DE SERVICE EN BÂTIMENT (O.S.B)	PA	Forfait : 99 486,37 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 07 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Ferry Lot 2 : Structure Bois - Charpente - Couverture - Façades - Menuiseries exterieures	GIRARD OUVRAGES BOIS	PA	Forfait : 107 708,74 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 07 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Ferry Lot 3 : Platrerie - Menuiseries interieures - Revêtements de sols et muraux	EGTR	PA	Forfait : 55 488,32 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 07 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Ferry Lot 4 : Electricité - Chauffage	STERREN	PA	Forfait : 24 144,45 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

20 07 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Ferry Lot 5 : Plomberie - Sanitaire - Ventilation	SCHNEIDER ET CIE	PA	Forfait : 29 463,10 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 14 PA	Travaux de couverture des tennis Fayel	SERBACO	PA	Forfait : 64 850 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 12 PA	Marché de mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour le groupe scolaire Descartes	QUATRO ARCHITECTURE mandataire du groupement QUATRO ARCHITECTURE / COMBIOSOL / EURO CERCE / Laurent STRANGOLINO / CCBI 18	PA	Forfait provisoire : 44 115 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 13 PA	Marché de mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour le groupe scolaire Lamartine	QUATRO ARCHITECTURE mandataire du groupement QUATRO ARCHITECTURE / COMBIOSOL / EURO CERCE / Laurent STRANGOLINO / CCBI 18	PA	Forfait provisoire : 44 115 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHE	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
19 08 PA	Fourniture et livraison d'articles de quincaillerie pour l'entretien du patrimoine municipal AVENANT n°1 : Avenant technique ayant pour objet l'adjonction de lignes au tableau de coefficient de revente applicable sur les prix catalogue	LEGRANDCUB S.A.S	Sans incidence financière
16 09 AO	Achat et de livraison de fournitures scolaires et d'activités manuelles AVENANT n° 1 : Avenant technique ayant pour objet de prolonger la durée de l'accord-cadre pour une période de 6 mois portant ainsi sa date d'échéance maximum au 26 novembre 2020.	PAPETERIES PICHON	Sans incidence financière
16 19 AO	Prestations d'entretien du patrimoine arboré (élagage, abattage, essouchement....) AVENANT n° 1 : Avenant technique ayant pour objet de prolonger la durée de l'accord-cadre pour une période de 6 mois portant ainsi sa date d'échéance maximum au 6 janvier 2021.	SNEP	Sans incidence financière
17 10 PA	Prestations d'entretien des espaces engazonnés de la Commune Lot 1 : Tonte et ramassage de feuilles AVENANT n° 1 : Avenant technique ayant pour objet de prolonger la durée du marché pour une période de 6 mois portant ainsi sa date d'échéance maximum au 15 novembre 2020.	IDVERDE	Sans incidence financière
17 10 PA	Prestations d'entretien des espaces engazonnés de la Commune Lot 2 : Gyrobroyage et fauchage AVENANT n° 1 : Avenant technique ayant pour objet de prolonger la durée du marché pour une période de 6 mois portant ainsi sa date d'échéance maximum au 15 novembre 2020.	IDVERDE	Sans incidence financière
16 14 PA	Prestations de restauration collective municipale AVENANT n° 9 : Avenant technique ayant pour objet de prolonger la durée du marché pour une période de 5 mois portant ainsi sa date d'échéance maximum au 1er novembre 2020.	ELRES	Sans incidence financière

La séance est levée à 00h17.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Sophie RIGAULT

Affiché le : 16/06/2020